



Catalogue de formation 2026 • 2027



E.R.F.A.N Normandie

Péricentre 4 - 147, rue de la Délivrante - 14000 Caen

Tél: 02 31 75 04 19 Fax: 02 31 74 16 06

Site internet de l'ERFAN : www.erfan-normandie.com

E-mail : erfan@ffnnormandie.com

Association Loi 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Normandie

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée par **AFNOR Certification**
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

L'équipe de l'Erfan

“ Dans un monde en constante évolution, la formation professionnelle joue un rôle essentiel pour relever les défis du marché du travail et notamment notre filière SPORT. Face à des technologies en perpétuelle évolution et à des emplois en mutation constante, il est devenu crucial pour les individus et les entreprises d'investir dans le développement des compétences et des connaissances.

La formation professionnelle ne se limite plus à une simple étape de la vie professionnelle. Au contraire, c'est une démarche continue qui permet d'assurer le développement des compétences.

Investir dans sa propre formation, c'est investir pour son avenir et s'offrir des opportunités de développement personnel et de mobilité professionnelle.

Fort de ses 22 ans d'existence, l'ERFAN, organisme de formation de la Ligue de Normandie Natation est un acteur majeur de la formation professionnelle dans les activités aquatiques et de la natation qui permet la formation des jeunes grâce à l'alternance, pour des demandeurs d'emploi et de retour à l'emploi, et des professionnels salariés notamment les maîtres nageurs, les entraîneurs et les sauveteurs secouristes.

Nous accompagnons chaque année sur le territoire normand 400 à 500 apprenants avec un taux de satisfaction supérieur à 95% grâce à l'expertise de notre réseau de plus de 35 formateurs.

Ainsi, l'ERFAN Normandie s'engage à vos côtés et vous accompagne dans vos projets de formation.”

NOS CHIFFRES CLES

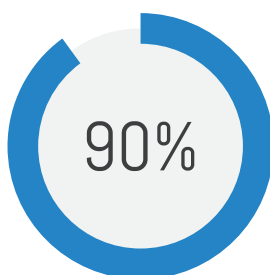
ERFAN Normandie

3

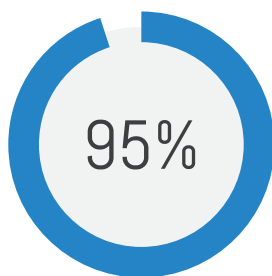
.....
Formations professionnels et fédérales

5

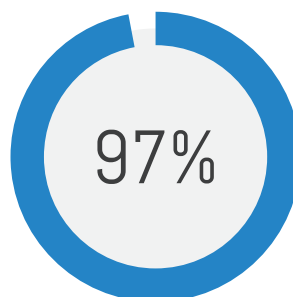
.....
Formations continues



.....
Taux de satisfaction



.....
Taux de réussite



.....
Taux d'insertion
professionnelle

BP JEPS AAN

Objectifs :

Être capable d'enseigner, d'encadrer et d'animer tous types de publics dans le cadre du champ des Activités Aquatiques et de la Natation

Dates

Modules	Dates	Positionnement	Lieux	Horaires
Dates extrêmes	Du 21/09/2026 au 15/06/2027	Le 01/09/2026 et le 07/09/2026	Caen	9h-17h

La formation BP JEPS AAN s'étalant sur plusieurs mois et le calendrier pouvant varier d'un stagiaire à l'autre en fonction des validations d'acquis de l'expérience ou des équivalences, nous vous invitons à contacter l'ERFAN pour avoir le calendrier correspondant à votre profil.

Contenus de la formation

UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

UC2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

UC3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE d'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

UC4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION POUR LA MISE EN OEUVRE DE SEANCE, DE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

Epreuves

- **UC1 et UC2** : Dossier de 15 pages + oral de 40min
- **UC3** : Animation d'une séance d'apprentissage + entretien oral
- **UC4** : Tests techniques : 100m 4nages et 400m (-7')
Animation d'activités aquatiques (forme/santé)
QCM et question ouverte

Durée de la formation

Formation en centre	623 heures dont 126 heures en FOAD
En structure	581 heures

Pré requis

- Être âgé de 18 ans en fin de formation,
- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique et à l'enseignement des activités aquatiques datant de moins de 3 mois,

- Être titulaire du diplôme de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) à jour de sa révision annuelle,
- Être titulaire des exigences préalables l'entrée en formation

Coûts

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détail de la tarification		
BPJEPS-AAN Parcours complet	5880€	Dont frais pédagogiques	Dont frais annexe	Dont frais de dossier
		5800 €		80 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Joindre à son inscription : Le devis qui sera établis après le positionnement, CGV signés, et le chèque des frais d'inscription formation qui sera encaissé à l'entrée et le solde sera facturé en cours de formation (dans la limite de la date de fin de formation). Les chèques sont établis à l'ordre de ERFAN Normandie.

Les autres frais (déplacements, repas, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires.

Concernant les contrats d'apprentissage : veuillez prendre contact avec l'ERFAN Normandie, pour les modalités et le devis.

Pour les autres financement (OPCO/Pôle Emploi, Région Normandie, DRAJES,...) : fournir un accord de prise en charge avant le début de la formation.

Date limite d'inscription : **28/08/2026** (après cette date, contacter l'ERFAN)

Référente Handicap :

ERFAN Normandie

Péricentre 4 - 147 rue de la Délivrande, 14000 Caen / tel : 02 31 75 04 19

Site Internet : www.erfan-normandie.com / mail : erfan@ffnnormandie.com

DE JEPS

Natation et disciplines associées

Objectifs

Être capable d'enseigner et de concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires et de perfectionnement sportif, initier et coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire, de perfectionnement, de développement sportif, enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de la natation course en piscine et en milieu naturel.

Dates

Modules	Dates	Positionnement	Lieux	Horaires
Dates extrêmes	Du 07/10/2026 au 28/06/2027	Le 11/09/2026	Caen	9h-17h

La formation DE JEPS s'étalant sur plusieurs mois et le calendrier pouvant varier d'un stagiaire à l'autre en fonction des validations d'acquis de l'expérience ou des équivalences, nous vous invitons à contacter l'ERFAN pour avoir le calendrier correspondant à votre profil.

- Apport de connaissances, intervention d'experts
- Partage de concepts sur la connaissance des différents publics, le vieillissement, la lutte contre la sédentarité,
- Les différentes activités aquatiques,
- L'organisation pédagogique, ...

Durée de la formation

Formation en centre	612 heures dont 119 heures en FOAD.
En structure	452 heures

Pré requis

- Être âgé de 18 ans en fin de formation,
- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique et à l'enseignement des activités aquatiques datant de moins de 3 mois,
- Être titulaire du diplôme de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) à jour de sa révision annuelle,
- Être titulaire des exigences préalables l'entrée en formation

Moyens pédagogiques :

- Salle de cours avec vidéo projecteur
- Matériel d'analyse vidéo
- Centre régional d'entraînement

Coûts

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détail de la tarification		
DEJEPS Parcours complet	6680 €	Dont frais pédagogiques 6600 €	Dont frais annexe ---	Dont frais de dossier 80 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Joindre à son inscription : Le devis qui sera établis après le positionnement et CGV signés, et le chèque des frais d'inscription formation qui sera encaissé à l'entrée et le solde sera facturé en cours de formation (dans la limite de la date de fin de formation). Les chèques sont établis à l'ordre de ERFAN Normandie.

Les autres frais (déplacements, repas, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires.

Concernant les contrats d'apprentissage : veuillez prendre contact avec l'ERFAN Normandie, pour les modalités et le devis.

Pour les autres financement (OPCO/Pôle Emploi, autres,...) : fournir un accord de prise en charge avant le début de la formation.

Date limite d'inscription : **01/09/2026** (après cette date, contacter l'ERFAN)

Référent Handicap : Hélène LEGRANDIS -DELMARE

ERFAN Normandie

Péricentre 4 - 147 rue de la Délivrande, 14000 Caen / tel : 02 31 75 04 19

Site Internet : www.erfan-normandie.com / mail : erfan@ffnormandie.com

Moniteur Sportif de Natation

Moniteur Sportif de Natation Artistique
Moniteur Sportif de Natation / Water-Polo
Moniteur Sportif de Natation / Plongeon

Objectifs :

Entraînement d'une population de sportifs n'ayant pas encore atteint en natation course le plus haut niveau national senior

Modules	Dates	Lieux	Horaires
Positionnement	28/09/2026	ERFAN Normandie	À définir
Dates extrêmes	03/10/2026 AU 11/06/2027	CAEN (présentiel et distanciel)	

Durée de la formation

	Parcours complet
Formation en centre - face à face pédagogique	228 heures
Formation à distance	89 heures
Stage en situation pédagogique au sein du club	270 heures

Pré requis

- Avoir 16 ans au plus tard le 31 décembre 2025
- Être licencié à la Fédération Française de Natation
- Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois
- Être titulaire du PSE1 à jour
- Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50m ou être titulaire du BNSSA à jour

- Avoir réalisé une performance lors d'une compétition officielle dans la discipline choisie pour la formation : une extraction de la base de données fédérale est à fournir ou être titulaire d'un Brevet Fédéral de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ; ou fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

Certifications :

Formation en 5 BLOCS DE COMPETENCES

- BC 1 : Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale
- BC 2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- BC 3 : Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- BC 4 : Accompagner un stagiaire en formation au sein d'une structure fédérale
- BC 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

Nombre minimum de stagiaires pour que la formation ait lieu :

6 stagiaires minimum

Coûts

Formation PROFESSIONNELLE pouvant être prise en charge par l'OPCO du club ou Pôle emploi

Statut du stagiaire	Coût de la formation	Détails de la tarification		
Parcours complet	2800 €	Dont frais pédagogique	Dont frais hébergement	Dont frais d'inscription
		2750 €	à la charge du stagiaire	50 €

Joindre à son inscription : Le devis et CGV signés, le règlement des frais d'inscription + frais pédagogique qui seront encaissés à l'entrée en formation

Date limite d'inscription : **21/09/2026** (après cette date, contacter l'ERFAN)

ERFAN Normandie

Péricentre 4 - 147 rue de la Délivrande, 14000 Caen / tel : 02 31 75 04 19
Site Internet : www.erfan-normandie.com / mail : erfan@ffnormandie.com



Objectifs :

Être capable de s'entraîner pour devenir sauveteur aquatique, et qui permet de travailler sur les plages ou les plans d'eaux, ou les piscines.

Dates

(Attention, participation obligatoire à l'ensemble des regroupements et au stage pratique)

Modules	Dates	Lieux	Horaires	Examens
Dates extrêmes de la formation	Du 15/09/26 au 15/06/27	PISCINE de la Grâce de Dieu à Caen	Mardi et Jeudi 20h à 21h30	04/11/2026 06/01/2027 28/04/2027 Mai ou juin 2027

La formation aquatique s'étalant sur plusieurs mois et le calendrier pouvant varier d'un stagiaire à l'autre, nous vous invitons à contacter l'ERFAN pour avoir le calendrier correspondant à votre profil.

Réunion d'information et test aquatique prévus le 15/09/2026 à 20h

Contenus de la formation

Module préparatoire à l'examen (obligatoire)

Formation Aquatique (Caen)	Piscine de la Grace de Dieu	50 €
Examen supplémentaire	Piscine de la Grace de Dieu	50 €

Durée de la formation :

Formation en Centre
Volume horaire variable en fonction du profil et des options choisies

Pré requis

- Être âgé de 18 ans en fin de formation.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités aquatiques datant de moins de 3 mois.

Coûts

(Attention, les coûts peuvent différencier selon les Centres de Formation, veuillez nous contacter)

Coûts à titre indicatif (pouvant varier en fonction des acquis du stagiaire)	Coût total de la formation	Détail de la tarification	Prestataire agréé FFSS14
Formation Aquatique	200 €	Dont frais de dossier	
+ Examen BNSSA	600 €	80 €	
	Total : 800 €	PSE1+Règlementation+SSA	
Examen BNSSA en accéléré (15j) :	680 €	Entraînement + PSE1 + réglementation+SSA	

Date limite d'inscription : 1 mois avant le calendrier ci-dessus

ERFAN Normandie

Péricentre 4 - 147 rue de la Délivrande, 14000 Caen / tel : 02 31 75 04 19

Site Internet : www.erfan-normandie.com / mail : erfan@ffnnormandie.com

Objectifs :

Être capable de surveiller les baignades des centres de vacances et de loisirs, les baignades aménagées et réglementairement autorisées ouvertes gratuitement au public (plages), les baignades d'accès payant.

Dates (Attention, participation obligatoire à l'ensemble des regroupements et au stage pratique)

Modules	Dates	Lieux	Horaires	Examens
Dates extrêmes de la formation	Du 24/10/26 au 03/11/26	Caen	à définir selon le parcours	04/11/2026
	Du 26/12/26 au 05/01/27			06/01/2027
	Du 17/04/27 au 27/04/27			28/04/2027 Mai ou juin 2027

Réunion d'information et test aquatique prévus le 15/09/2026 à 20h
Formation accéléré sur 15 jours (être nageur très confirmé)

Contenus de la formation

Module préparatoire à l'examen (obligatoire)

Formation Aquatique + 1 examen	15 heures	340 €
Formation Réglementation	12 heures FOAD et présentiel	80 €
Formation PSE1 complet	35 heures du lundi au vendredi (7h/jour)	260 €
Formation PSE1 (recyclage)	6 heures	(90 €)

Module présentation à l'examen (en cas d'échec au 1er passage)

Frais de présentation à l'examen supplémentaire	Formation en Centre et en piscine	50 €
---	-----------------------------------	------

Durée de la formation :

Volume horaire variable en fonction du profil et des options choisies

Pré requis

- Être âgé de 18 ans en fin de formation.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités aquatiques datant de moins de 3 mois.
- Être nageur de niveau inter-régional au minimum.

Coûts (Attention, les coûts peuvent différencier selon les Centres de Formation, veuillez nous contacter)

Coûts à titre indicatif (pouvant varier en fonction des acquis du stagiaire)	Coût total de la formation	Detail de la tarification	
Coût de la partie obligatoire complète	680€ Selon options	Dont frais pédagogiques 600€ Selon options	Dont frais de dossier 80€



Date limite d'inscription : 1 mois avant le calendrier ci-dessus

Formation au PSE1

Initiale
et formation continue

Premier échelon opérationnel participant au secours à personnes. Le secouriste est formé et entraîné à la prise en charge de victimes, d'un accident, d'un malaise ou d'une aggravation brutale d'une maladie. Devenez de vrais professionnels des secours.

Dates

Modules	Dates	Lieux	Horaires
PSE1 - 1 (Vac. Toussaint)	Du 26 oct. au 30 oct. 2026	ERFAN Normandie à Caen	9h - 12h et 13h30-17h30
PSE1 - 2 (Vac. de Noël)	Du 26 au 30 décembre 2026		
PSE1 - 3 (Vac. d'hiver)	Du 01 au 05 mars 2027		
PSE1 - 4 (Vac. de Pâques)	Du 26 au 30 avril 2027		
Recyclage PSE1 - 1	30 octobre 2026		9h-12h et 13h30-16h30
Recyclage PSE1 - 2	30 décembre 2026		
Recyclage PSE 1 - 3	5 mars 2027		
Recyclage PSE 1 - 4	30 avril 2027		

Contenus de la formation

- le secourisme
- la chaîne des secours
- L'alerte
- L'obstruction brutale des voies aériennes
- Les hémorragies interne
- L'inconscience
- L'arrêt cardiaque
- La défibrillation automatisée externe
- Les détresses vitales
- Les malaises et maladies
- Les accidents de la peau
- Les traumatismes des os et des articulations
- La noyade
- La surveillance et l'aide au déplacement

Durée de la formation

PSE1 en formation initiales	35 heures (séances pratiques en salle)
PSE1 Formation continue (pour les personnes déjà titulaires du diplôme)	6 heures (séances pratiques en salle)

Public cible

La formation PSE1 est ouverte à toute personne qui désire avoir une activité au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile

Pré requis :

- Être âgé de 16 ans minimum

Moyens pédagogiques :

- Salle de cours avec vidéo projecteur
- Matériel de secourisme

Certifications

- Fiches d'évaluation formatives et critères d'évaluation à renseigner tout au long de la formation
- Avoir réalisé correctement, conformément au Référentiel National, toutes les techniques mentionnées sur la fiche individuelle d'évaluation
- Au cours des séances et cas concrets

Coûts

Statut du stagiaire	Coût de la formation	Détails de la tarification			Total
		Dont frais pédagogique	Dont frais hébergement	Dont frais d'inscription	
Formation initiale	295 €	245€	---	50€	295 €
Formation Continue	90 €				90 €

Joindre à son inscription : Le devis et CGV signés, le règlement des frais d'inscription + frais pédagogique qui seront encaissés à l'entrée en formation

Date limite d'inscription : 1 mois avant le calendrier ci-dessus

ERFAN Normandie

Péricentre 4 - 147 rue de la Délivrande, 14000 Caen / tel : 02 31 75 04 19
Site Internet : www.erfan-normandie.com / mail : erfan@ffnnormandie.com



Formation au PSE2

Initiale
et formation continue

Premier échelon opérationnel participant au secours à personnes. Le secouriste est formé et entraîné à la prise en charge de victimes, d'un accident, d'un malaise ou d'une aggravation brutale d'une maladie. Devenez de vrais professionnels des secours.

Dates

Modules	Dates	Lieux	Horaires
PSE2 - 1 (Vac. Toussaint)	A DEFINIR	ERFAN Normandie à Caen	9h - 12h et 13h30-17h30
PSE2 - 2 (Vac. de Noël)			
PSE2 - 3 (Vac. d'hiver)			
PSE2 - 4 (Vac. de Pâques)			
Recyclage PSE2 - 1			
Recyclage PSE2 - 2			
Recyclage PSE 2 - 3			9h-12h et 13h30-16h30
Recyclage PSE 2 - 4			

Contenus de la formation

- le secourisme
- la chaîne des secours
- L'alerte
- L'obstruction brutale des voies aériennes
- Les hémorragies interne
- L'inconscience
- L'arrêt cardiaque
- La défibrillation automatisée externe
- Les détresses vitales
- Les malaises et maladies
- Les accidents de la peau
- Les traumatismes des os et des articulations
- La noyade
- La surveillance et l'aide au déplacement

Durée de la formation

PSE2 en formation initiales	35 heures (séances pratiques en salle)
PSE2 Formation continue (pour les personnes déjà titulaires du diplôme)	6 heures (séances pratiques en salle)

Public cible

La formation PSE2 est ouverte à toute personne qui désire avoir une activité au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile

Pré requis :

- Être âgé de 16 ans minimum

Moyens pédagogiques :

- Salle de cours avec vidéo projecteur
- Matériel de secourisme

Certifications

- Fiches d'évaluation formatives et critères d'évaluation à renseigner tout au long de la formation
- Avoir réalisé correctement, conformément au Référentiel National, toutes les techniques mentionnées sur la fiche individuelle d'évaluation
- Au cours des séances et cas concrets

Coûts

Statut du stagiaire	Coût de la formation	Détails de la tarification			Total
		Dont frais pédagogique	Dont frais hébergement	Dont frais d'inscription	
Formation initiale	295 €	245€	---	50€	295 €
Formation Continue	90 €				90 €

Joindre à son inscription : Le devis et CGV signés, le règlement des frais d'inscription + frais pédagogique qui seront encaissés à l'entrée en formation

Date limite d'inscription : **1 mois avant le calendrier ci-dessus**

Référent Handicap : **Hélène LEGRANDOIS-DELAMARE**

ERFAN Normandie

Péricentre 4 - 147 rue de la Délivrande, 14000 Caen / tel : 02 31 75 04 19
Site Internet : www.erfan-normandie.com / mail : erfan@ffnnormandie.com



The background of the entire page is a close-up, high-resolution image of water ripples. The water is a light blue color, and the ripples create a complex, organic pattern of white and light blue lines that catch the light, giving it a shimmering, textured appearance.

Formations continues

2026 - 2027

CAEP MNS

Objectifs :

Le titulaire du diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation, du BP JEPS AA (si titulaire du CSSécuritaire) et du BP JEPS AAN ou encore du DEJEPS (titulaire du CSSSMA) doit obtenir un Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur durant la cinquième année suivant l'obtention du diplôme ou du dernier CAEP MNS

Dates

Modules	Dates	Lieux	Horaires
Dates	15, 16, et 17 mars 2027 (date limite d'inscription au 11 janvier 2027) 10, 11 et 12 mai 2027 (date limite d'inscription au 08 mars 2027) 8, 9, et 10 novembre 2027 (date limite d'inscription au 6 septembre 2027) 13, 14 et 15 décembre 2027 (date limite d'inscription au 11 octobre 2027)	ERFAN à Caen	8h-17H

Contenus de la formation

- Procédure de secours
- Sauvetage et mises en œuvre de cas concrets
- Sensibilisation aux évolution règlementaire et l'adaptation de l'activité aquatique Apprentissage de la Natation et l'Aisance Aquatique et découverte de différentes caractéristiques des publics (Handicaps)
- Réforme des diplômes
- Evolution de l'environnement professionnelle
- La gestion des risques
- Bilan

Durée de la formation

Formation en centre et pratiques en piscine

20H

Pré requis

Avoir au moins 18 ans

Etre titulaire des diplômes BEESAN, BPJEPS AAN, BEES, BEES 2, DEJEPS, licence STAPS titulaires de l'UE SSMA.

Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités aquatiques datant de moins de 3 mois.

Etre à jour de leur recyclage annuel en secourisme (formation minimale : PSE1)

Coûts

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détail de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont frais pédagogiques	Dont frais annexe	Dont frais de dossier	
CAEP-MNS Parcours complet	200€				200 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Joindre à son inscription : Le devis qui sera établis après le positionnement, CGV signés, et le chèque des frais d'inscription formation qui sera encaissé à l'entrée et le solde sera facturé en cours de formation (dans la limite de la date de fin de formation). Les chèques sont établis à l'ordre de ERFAN Normandie.

Les autres frais (déplacements, repas, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires..

Pour les autres financement (collectivité, OPCO, CPF,...) : fournir un accord de prise en charge avant le début de la formation.

Recyclage BNSSA

Objectifs :

Être capable d'effectuer les épreuves pratiques nécessaires à la formation continue des titulaires du BNSSA

Dates (Attention, participation obligatoire à l'ensemble des regroupements et au stage pratique)

Modules	Dates	Lieux	Horaires	Hébergement
Dates extrêmes de la formation	Sur demande	Caen	Selon emploi du temps Nous contacter.	---

Contenus de la formation

Module préparatoire à l'examen (obligatoire)

Formation Aquatique	20 heures
Formation PSE1 recyclage	6 heures

Durée de la formation :

Formation en Centre

Volume horaire variable en fonction du profil et des options choisies

Pré requis

- Être âgé de 18 ans en fin de formation.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités aquatiques datant de moins de 3 mois.
- Être titulaire du BNSSA

Coûts (Attention, les coûts peuvent différencier selon les Centres de Formation, veuillez nous contacter)

Coûts à titre indicatif (pouvant varier en fonction des acquis du stagiaire)	Coût total de la formation		Détail de la tarification		Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont frais pédagogiques	Dont frais de présentation à l'examen	Dont frais de dossier	
Coût de la partie obligatoire complète	350€	260€	30€	80€	350€
Coût de la partie optionnelle complète	Selon options	Selon options	---	---	Selon options

Joindre à son inscription : Le devis et CGV signés, le règlement des frais d'inscription + frais pédagogique qui seront encaissés à l'entrée en formation

Date limite d'inscription : 1 mois avant le calendrier ci-dessus



ERFAN Normandie

Péricentre 4 - 147 rue de la Délivrande, 14000 Caen / tel : 02 31 75 04 19

Site Internet : www.erfan-normandie.com / mail : erfan@ffnnormandie.com

Objectifs :

- Faire évoluer l'enseignement de la natation et partager une vision commune fédérale
- Lutter activement contre les noyades
- Améliorer la formation des nageurs et favoriser leur épanouissement
- Renforcer la formation des éducateurs sportifs et des encadrants qui œuvrent sur l'apprentissage de la natation
- Disposer d'un cadre de référence de formation commun

Dates

Modules	Dates	Lieux	Horaires
Dates	Nous consulter		8h-17H

Contenus

Pratiques/ Activités



Aisance Aquatique



Ecole de Natation Française



J'apprends à nager

Formations



Formation nationale d'instructeurs ADN
Formations territoriales de formateurs ADN
Formations territoriales d'encadrants ADN



Formations en action ! Réussir pour comprendre...

Durée de la formation

Formation en centre et pratiques en piscine

Nous consulter

Pré requis

- Être titulaire d'un diplôme permettant d'entraîner des nageurs dans le domaine de la natation course : BEESAN ; Moniteur Sportif de Natation ; DEJEPS NC ; BF4 ; BF5
- Être à jour de la formation continue de son diplôme d'entraîneur
- Si possible, avoir suivi la formation « Aisance-Aquatique »
- Entraîner dans un club normand affilié la FFN et à la Ligue de Normandie Natation

FORMATION SUR DEMANDE, POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER L'ERFAN NORMANDIE

Coordinateur de formation : Dorian ANTONIOTTI

Référente Handicap : Hélène LEGRANDOIS-DELAMARE

ERFAN Normandie

Péricentre 4 - 147 rue de la Délivrande, 14000 Caen / tel : 02 31 75 04 19

Site Internet : www.erfan-normandie.com / mail : erfan@ffnnormandie.com

Modalités d'accès aux personnes en situation de Handicap

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

Etapas de la procédure

- Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
- Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, à la DRAJES de Normandie
- Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : Liste des médecins experts
- Le candidat envoie la demande à la DRAJES qui accordera ou non l'aménagement demandé.
- Pour les formations fédérales, la demande se fait via ce Google Form : <https://forms.gle/YJxwe3Ks5HoNksBZ6>
- A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
- En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés



Référent Handicap

Adaptation de votre parcours, problème de santé, handicap, restrictions :

Contact : Hélène LEGRANDOIS-DELAMARE

(helene.legrandois@ffnnormandie.com)

est disponible pour vous accompagner dans la construction de
votre projet.

Conditions Générales de Vente

Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Normandie

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN Normandie. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN Normandie.

L'envoi du bulletin ou dossier d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin ou dossier d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique et/ou postale, le dossier de candidature complet et deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN Normandie au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN Normandie au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation que le stagiaire ait été accepté ou non en formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN Normandie dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN Normandie s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'ERFAN Normandie se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

Pour les formations financées par la Région, Pôle Emploi ou Transition Pro, aucun chèque de caution ne sera demandé.

6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN Normandie :

L'ERFAN Normandie se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN Normandie s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et les frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN Normandie par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN Normandie. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN Normandie est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent. Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN Normandie, signé lors de la première formation.

8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).